**AAC *EXPEDITE the IndustrIAL TRANSITION [[1]](#footnote-2)***

**Appel à CANDIDATURES POUR**

**4 EXPERIMENTATIONS pour favoriser la décarbonation industrielle & SA TRANSITION ENERGETIQUE**

Mise à jour juillet 2022 :

Focus sur l’expérimentation 3 concernant l’Audit d’effacement de la consommation électrique d’un site industriel individuel

**Dossier complet à envoyer par voie électronique sur la plateforme ADEME AGIR sur** <https://entreprises.ademe.fr/>

Contact pour toute information complémentaire par courriel :

[decarbonation.industrie@ademe.fr](mailto:decarbonation.industrie@ademe.fr)

Table des matières

[1. *EXPEDITE the industrial transition* : Accélérer la décarbonation et la transition énergétique industrielle 3](#_Toc108011896)

[2. Les candidats attendus 4](#_Toc108011897)

[3. L’expérimentation 3 : Audit d’effacement de la consommation électrique d’un site industriel individuel 5](#_Toc108011898)

[4. Processus de sélection des industriels volontaires 5](#_Toc108011899)

[4.1. Le nombre de participants 6](#_Toc108011900)

[4.2. La représentativité industrielle 6](#_Toc108011901)

[4.3. Cohérence du dossier et motivation des industriels 6](#_Toc108011902)

[5. Engagements réciproques et confidentialité 6](#_Toc108011903)

[ANNEXE 1 : Acte de candidature 7](#_Toc108011904)

[ANNEXE 2 : Description de l’Industriel 8](#_Toc108011905)

# *EXPEDITE the industrial transition* : Accélérer la décarbonation et la transition énergétique industrielle

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) définit la trajectoire qu’entend prendre la France pour atteindre la neutralité carbone en 2050, engagement qu’elle a pris suite à la 21ème conférence des parties (COP 21) de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Pour l’industrie, qui représente environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) françaises, cette trajectoire se traduit par une diminution de 81 % des émissions à l’horizon 2050 par rapport à 2015. L’efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, l’électrification, l’efficacité matière mais aussi plus généralement l’adaptation technologique de l’outil de production permettant de réduire les émissions de GES sont des leviers à mobiliser pour la décarbonation de l'industrie dans une économie plus efficace et bas carbone.

Dans ce cadre, il a été identifié un besoin d’accompagnements supplémentaires aux industriels pour les soutenir dans leurs actions de décarbonation. Pour cela, l’ADEME lance une initiative dans le but de développer et de tester en conditions réelles chez des acteurs industriels 4 **EXPE**rimentations pour favoriser la **D**ecarbonation **I**ndustrielle et à sa **T**ransition **E**nergétique (***EXPEDITE the industrial transition***). L’ADEME a mandaté quatre bureaux d’études ou consortiums qui travailleront chacun sur une des thématiques suivantes :

* Expérimentation 1 : Définition de trajectoires d’investissements bas carbone d’un groupe industriel multi-sites ;
* Expérimentation 2 : Etude d’opportunité du mix énergétique bas carbone d’un site industriel individuel ;
* Expérimentation 3 : Audit d’effacement de la consommation électrique d’un site industriel individuel ;
* Expérimentation 4 : Audit stratégie d’approvisionnement en énergies décarbonées d’un industriel mono- ou multi-sites.

**Pour mener à bien ce programme, l’ADEME recherche des industriels volontaires pour s’engager dans une ou plusieurs de ces expérimentations dans le cadre de cet appel à candidature (AAC).**

Les bureaux d’études mandatés par l’ADEME s’appuieront sur leurs travaux menés chez ces industriels participants aux expérimentations pour mettre au point chaque méthodologie.

A l’issue de l’initiative, les quatre méthodologies seront alors disponibles aussi bien pour l’ensemble des acteurs industriels que pour les bureaux d’études et de conseils afin réaliser des actions de décarbonation.

Trois relèves ont déjà été réalisées depuis octobre 2021. A ce titre, les expérimentations 1, 2 et 4 sont déjà pourvues, car nous avons reçu un nombre suffisant de candidatures de la part des industriels.

**Ce nouvel appel à candidature ne s’adresse donc qu’exclusivement aux industriels intéressés par l’expérimentation 3 sur l’audit d’effacement de la consommation électrique d’un industriel individuel.**

# Les candidats attendus

Cet AAC s’adresse à toute entreprise industrielle ayant comme objectif **la décarbonation et la transition énergétique de son activité industrielle.**

Dans le cadre de l’expérimentation 3, nous attendons des candidatures de site industriel individuel.

Aucun secteur d’activité n’est priorisé ou particulièrement visé. Pour bénéficier d'un maximum d'expériences afin d’obtenir une méthodologie suffisamment robuste, les expérimentations réalisées devront illustrer :

* Une diversité sectorielle ;
* Une diversité dans les entreprises (de taille, rattaché ou non à un groupe);
* Une diversité en terme de maturité au regard de leur stratégie de décarbonation ;
* Une diversité géographique.

Les acteurs industriels s’engagent à contribuer à la bonne réalisation de cette expérimentation en travaillant de pair avec le bureau d’étude. Les acteurs industriels s’engagent également en signant l’acte de candidature à réaliser les contreparties (formations du personnel, accueil intervenant…) détaillées dans le contrat de partenariat.

# L’expérimentation 3 : Audit d’effacement de la consommation électrique d’un site industriel individuel

Pour cette expérimentation, le prestataire doit accompagner les industriels sur leur capacité d’effacement de leur consommation électrique afin de développer la flexibilité de la consommation industrielle en France.

L’effacement est réalisé par les industries capables de réduire leur consommation d’électricité lors de pic de consommation, ce qui permet d’éviter le démarrage de groupes de production électrique à partir d’énergies fossiles et donc d’éviter des émissions de gaz à effet de serre. En participant à l’équilibre du réseau électrique, les industriels bénéficient de gains financiers.

A la fin de l’audit sur site, l’industriel sera orienté vers les agrégateurs d’effacement.

Les modalités d’intervention spécifiques sont précisées dans le document de description de l’expérimentation disponible sur la plateforme AGIR.

Le prestataire sélectionné par l’ADEME pour cette réalisation est un consortium composé de : *Akajoule, OID, Enerdigit et OPEO*. (Contact courriel du consortium pour cette expérimentation : *stanislas.blanchard@akajoule.com*)

Le nombre d’industriels participant est d’environ 19.

# Processus de sélection des industriels volontaires

Le dossier complet de candidature est à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme AGIR de l’ADEME à <https://entreprises.ademe.fr/>.

Le dossier de candidature à compléter est composé :

* Des annexes 1 et 2 du présent Appel à candidature ;
* D’un dossier technique complémentaire en format Excel.

Les porteurs de projet devront décrire aussi précisément que possible leur situation, leur ambition et leur projet en annexe 2.

L’ADEME procédera à l’instruction et à l’évaluation des dossiers avant présentation pour validation par la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l’Economie des Finances et de la Relance et la Direction Générale Energie Climat du Ministère de la Transition Ecologique. Pour cela l’évaluation portera sur les critères ci-dessous. Les porteurs de projets seront informés individuellement des résultats.

## Le nombre de participants

Le premier critère de sélection correspond à la capacité d’« accueil ». En effet, comme indiqué en partie 3, l’ADEME recherche dans le cadre cette expérimentation un nombre limité d’industriels sur lesquels s’appuyer pour développer les méthodologies d’accompagnement.

## La représentativité industrielle

Dans le but de publier une méthodologie suffisamment générale, l’ADEME procède à une sélection des industriels lui permettant d’avoir un panel représentatif des secteurs de l’industrie française mais également un profil pertinent pour l’élaboration de la méthodologie.

## Cohérence du dossier et motivation des industriels

Le dernier aspect de sélectivité correspond à la qualité du dossier proposé par le candidat ainsi que sa motivation à prendre part à l’expérimentation, en cohérence avec ses actions déjà menées et sa volonté d’aller plus loin.

Ainsi l’ADEME prête notamment attention aux éléments suivants :

* La maturité de la réflexion sur la décarbonation et la transition énergétique (études ou investissement déjà menés, formation du personnel…) ;
* L’ambition et la cohérence de la stratégie de décarbonation et la transition énergétique du site et/ou du groupe;
* Le potentiel de replicabilité sur les autres sites du groupe pour les acteurs multi-sites ;
* La capacité de mobilisation de ses ressources internes ainsi que la mise à disposition des données nécessaires au prestataire ;

Tous ces éléments sont à développer en annexe 2.

# Engagements réciproques et confidentialité

L’ensemble des industriels retenus devront accepter et signer le contrat de partenariat relatif à l’expérimentation 3. Ce contrat de partenariat est disponible, pour information à ce stade, dans le dossier de candidatures.

# ANNEXE 1 : Acte de candidature

Je soussigné(e),

me porte candidat(e) pour l’expérimentation 3 sur l’audit d’effacement de la consommation électrique et assure avoir lu les accords de partenariats relatifs à cette expérimentation 3 à laquelle je candidate.

Dans la mesure où ma candidature serait retenue par l’ADEME, je m’engage à signer le contrat de partenariat relatif à l’expérimentation 3, à en réaliser les prescriptions et à fournir les données qui seront nécessaires à la bonne réalisation de l’expérimentation.

Fait à

Le

Signature

# ANNEXE 2 : Description de l’Industriel

**(5 pages maximum)**

**(*Nom industriel*),** (*forme juridique*), ayant son siège au ……………………………………………………………

N° SIRET : ………………………

Représentée par …………………………………………………, agissant en qualité de ……………………………………………

L’expérimentation sera faite en particulier sur le(s) site(s) de ………………………………… situé(s) au ……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

|  |  |
| --- | --- |
| **Code NCE** |  |
| **Code NAF** |  |
| **Chiffre d'affaires** |  |
| **Effectifs** |  |
| **Numéro de téléphone** |  |
| **Emissions de GES du site en TCO2eq/an(ou du groupe dans le cas de l’expé 1)** |  |

*Description de votre situation en matière énergétique et d'émissions de GES ainsi que vos motivations à participer à cette expérimentation :*

* *Éléments descriptifs de votre activité industrielle*
* *Éléments descriptifs de vos principaux usages énergétiques et des procédés émetteurs correspondants*
* *Enjeux énergétiques et GES correspondants : mix énergétique, Système de quotas d’émissions, dispositif d’abattement du TURPE … (les consommations et émissions sont détaillées dans le dossier technique au format Excel).*
* *Structuration et avancée/maturité de votre stratégie énergétique et de décarbonation : objectifs, projets envisagés, moyens humains, organisation interne (formation, compétences, …) ; démarches en cours (ACT, ISO 50001, autres études/audits énergie…) …*
* *Cohérence de la candidature à cette expérimentation au regard de votre stratégie (à détailler selon l'expérimentation envisagée y compris en spécifiant le plan de formation indiqué dans le contrat de partenariat)*

*Informations complémentaires :*

* *Période (trimestres) de travail à privilégier vis-à-vis de contraintes particulières (saisonnalité de l’activité…)*
* *Autres*

1. Expedite the industrial transition : « *Accélérer la transition industrielle »* [↑](#footnote-ref-2)